



DELIBERATION n° 09 - 2016
En date du 07 Avril 2016
Portant sur: Mandat spécial accordé pour visite au
salon des maires.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 07 Avril 2016 à 20H00 selon convocation en date du 30 Mars 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Anne Sophie DUBREUIL étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjointes.

Mmes TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine, DUVAL Patricia, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie

Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane, Conseillers Municipaux.

Absents : Ayant donné procuration : Mme CARRILLO Martine pouvoir donné à Mme AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Mme THIBAUD – GUILLON Claude pouvoir donné à Mr GAILLARD André.

- **Absent :** Mme De PAIVA Régine
- **Absents excusés :** Mr Manuel VERGER, Mmes CARRILLO Martine et THIBAUD – GUILLON Claude

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	20
Vote contre	0
Abstention	1

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Congrès des Maires de France prévu en novembre dernier à Paris du 17 au 19 Novembre 2015, a été reporté au vu des événements du 31 Mai au 2 Juin 2016.

Conformément à l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : « les fonctions de maire, d'adjoints, de conseillers municipaux,... » donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux : à savoir, au remboursement des frais de repas plafonnés à 15.25 € par repas, aux frais réels en ce qui concerne les frais de transports, de péage, de parking, au remboursement forfaitaire d'indemnités kilométriques.

A ce jour, la liste des élus inscrits à ce congrès est la suivante :

- Mr Philippe HENRY, 1^{er} Adjoint
- Mr GARCIA Jean-Luc, 6^{ème} Adjoint
- Melle SANCHEZ Marie-Hélène, Conseillère Municipale Déléguée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention:

- L'octroi d'un mandat spécial pour Mr HENRY, Mr GARCIA et Melle SANCHEZ
- La prise en charge des frais de mission, pour se rendre au congrès, sur la base des frais réels, sur présentation de justificatifs et sur la base de frais plafonnés pour les repas.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 07 Avril 2016

Le Maire,


Joël GARESTIER



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le 12 Avril 2016

Transmis en préfecture le 12 Avril 2016

